



INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES DERIVEURS – CATAMARANS - QUILLARDS

National Moth à foils 2023 - Grade 4
Baie de quiberon
Les 17, 18, 19 et 20 AOUT 2023
Société des régates de St Pierre Quiberon – ENVSN



La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 les règlements fédéraux.
- 1.3 La compétition est ouverte à tous les MOTH à foils.
- 1.4 Les règles de la classe MOTH.
- 1.4 En cas de litige entre les documents les IC prévaudront et la langue française prévaudra.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé salle Pen Duick ENVSN (à l'entrée de la restauration)
- 2.2 Les avis seront également mis en ligne à l'adresse http://www.srsp.fr/page/index.html et sur le WhatsApp de la compétition.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés sur le mat en haut de la cale de l'ENVSN.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).





5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Dates des courses :

Date	Classe Moth	Heure de mise à disposition du CC	
17 Aout	9 h 11h30	Confirmation des inscriptions	
2023	14h 00	Signal d'avertissement pour courses à suivre	
		Pot de bienvenue club house SRSP	
	18h30		
18 Aout	11h00	Signal d'avertissement pour courses à suivre	
2023			
19 Aout	11h00	Signal d'avertissement pour courses à suivre	
2023		Diner cafétéria ENVSN	
	19h30		
20 Aout	10h00	Signal d'avertissement pour courses à suivre	
2023		A l'issue des manches remise des prix et résultats dès que	
		possible	

Après les manches les coureurs sont invités à participer au débriefing organisé par la classe à l'ENVSN.

5.2 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h00.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe sera le pavillon de la classe MOTH.

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en annexe ZONES DE COURSE.

8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours seront de type construit, voir **Annexe PARCOURS**.
- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours sur un tableau à l'arrière du bateau comité.

9. MARQUES

9.1

Départ	Parcours	Changement	Arrivée
Bouée conique	Bouées	Sans objet	Bouée conique
orange	coniques noires		jaune

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en Annexe ZONES DE COURSE.

11. LE DEPART

- 11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord]et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.
- 11.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore une minute au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 11.3 La procédure de départ sera le système 1 (RCV 26) avec :

5 minutes avant le départ : pavillon de série

4 minutes avant le départ : pavillon préparatoire P ou U ou noir

1 minute avant le départ : affalé du pavillon préparatoire

Top départ : affalé du pavillon de série

11.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Sans objet

13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange et le côté parcours de la marque d'arrivée.

14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

15.1 Les temps limites et les temps cibles sont :

CI	asse	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1er
M	HTC	20 minutes	30 minutes

Le manquement à respecter le temps cible ne constituera pas motif à réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé salle pen duick ENVSN

Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

- 16.2 le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.
- Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située à l'ENVSN (salle Pen Duick). Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
 - Départ : Bateaux en attente,
 - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
 - Publicité de l'épreuve
 - Bateaux accompagnateurs
 - Communication radio
- 16.7 Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation doit être déposée :
 - (a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,
 - (b) pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.

Ceci modifie la RCV 62.2.

17 CLASSEMENT

- 17.1 3 courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 17.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.
- (b) Quand 4 à 8 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.
- (c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins les deux plus mauvaises.

17.3 Grand Prix Finish:

Quand le premier bateau termine le parcours et passe l'arrivée, le comité de course à l'arrivée envoi immédiatement le pavillon bleu avec un signal sonore. Cela change les signaux de course.

Le pavillon Bleu sera affalé à la fin de la fenêtre d'arrivée ou quand le dernier bateau finit.

Un bateau finit quand, après avoir pris le départ, une partie quelconque de sa coque coupe la ligne d'arrivée depuis le coté parcours (def RDV)

17.4 Quand le premier bateau termine le parcours et passe l'arrivée, tous les bateaux finissant le parcours dans les temps seront considérés comme ayant fini, indépendamment du nombre de tours qu'ils auront réalisé.

Leur position dans la course sera établie à partir de l'ordre d'arrivée et du nombre de tours effectués.

Les bateaux qui auront effectué 3 tours seront classés devant les bateaux qui auront effectué 2 tours

Les bateaux qui auront effectué 2 tours seront classés devant les bateaux qui auront effectué 1 tour

Les bateaux qui auront effectué 1 tour seront classés devant les bateaux qui auront effectué 0 tours, ceux ci seront classés DNF.

Les bateaux ne finissant pas dans un délai de 10 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

18 REGLES DE SECURITE

- 18.1 Un émargement (sortie et retour) sera mis en place devant le hangar de l'ENVSN.
- 18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. [DP]

19. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT [DP]

- 19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 19.2 Conformément à la jauge MOTH le remplacement de toutes parties est autorisé sauf coque et barreur. Le changement de foil est uniquement autorisé à terre sur le site de l'ENVSN.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

21. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Sans objet

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par un pavillon ou une marque SRSP.

23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS [DP]

- 23.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 La règlementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. COMMUNICATION RADIO [DP]

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

25. PRIX

Des prix seront distribués : Les trois premiers du classement scratch La première féminine Le premier jeune

26. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel). Ceci inclus les précautions et gestes barrières liés à l'épidémie de COVID 19.

Arbitres désignés :

Président du comité de course : Alain CHENEBAULT, CC national et Jérôme LEDOYEN (CC stagiaire)

Président du jury : Jean Pierre CORDONNIER Jury International et Theric PHERON, jury stagiaire.

(A supprimer en l'absence de concurrents étrangers attendus)

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020 translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (Notice of race, sailing instructions and signals):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to RRS 64.3 (Decisions on protests concerning class rules):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to RRS 67 (Damages):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (Appeals and requests to a national authority):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to RRS 88 (National prescriptions):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (Protest committee):

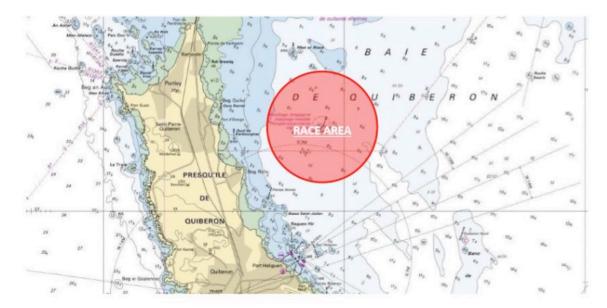
The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://espaces.ffvoile.fr/media/75237/lmprime_Appel.pdf

ANNEXE ZONES DE COURSE

Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course Préciser les zones qui sont des obstacles



ANNEXE PARCOURS

Description des parcours incluant les angles approximatifs entre les bords, l'ordre de passage des marques et leur côté requis, la longueur indicative des parcours

Il sera fait application du système GP FINISH.

Parcours 1 : départ, B1, B2, B3a/B3b, arrivée
Parcours 2 : départ, B1, B2, B3a/B3b, B1, B2 B3a/B3b, arrivée
Parcours 2 : départ, B1, B2, B3a/B3b, B1, B2 B3a/B3b, B1, B2, B3a/B3b, arrivée

